

ORDRE DU JOUR DU 7 DÉCEMBRE 2015

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de novembre 2015
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Ministère des Transports – Offre de contrat de 3 ans / balayage de chaussée
 - Ministère des Transports – Compte rendu de réunion / modification vitesse rue Principale côté Nord
 - Gylène Bélanger – demande de renouvellement de permis pour 2016
 - CTAFCM – prévisions budgétaires 2016
 - FQM – renouvellement de l’adhésion à la FQM
 - FADOQ – Demande de signature du contrat social
6. Rapport sur la répartition des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de novembre 2015
8. Avis de motion –Adoption du règlement établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l’année 2016
9. Budget 2016- Date pour son adoption
10. Résolution relative à la contribution versée à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont
11. Résolution concernant l’adhésion 2016 à Québec Municipal
12. Dépôt de la liste des comptes impayés en vertu de 1022 du Code municipal
13. Résolution concernant le renouvellement du contrat d’entretien et de soutien « Cesa » avec PG Govern QC Inc.
14. Résolution pour le contrat de balayage mécanisé des rues – printemps 2016
15. Résolution relative au poste d’inspecteur municipal
16. Résolution relative à la mise à jour du plan d’intervention de 2009
17. Résolution concernant la fourniture de service de l’inspecteur municipal aux organismes de loisirs
18. Questions diverses
19. Période de questions
20. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 7 décembre 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Robert Normandin, conseiller

Était absent : Monsieur Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 18, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de factures
- Félicitations au nouveau député monsieur François-Philippe Champagne
- Machinerie des Chenaux – démarche panneau publicitaire
- MMQ – annonce d'une 8^e ristourne aux membres sociétaires
- MDDELCC – suivi pour le site d'ex-Compostage Mauricie
- Bibliothèque municipale – carte de Noël

3. Résolution 2015-12-121

Approbation des procès-verbaux du mois de novembre 2015

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de novembre 2015 tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2015-12-122

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de novembre 2015, **datée du 2 décembre 2015**; du chèque **3126 à 3164** et du prélèvement **543 à**

558 pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **69 726.82 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs et liste des prélèvements effectués** datées du **1^{er} décembre 2015**) du mois de novembre 2015, pour un montant de : **63 583.25 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de novembre 2015, datée du **30 novembre 2015**, pour les salaires versés du numéro # **503426** au numéro # **503450** pour un montant total de **9 622.20 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. Ministère des Transports – Offre de contrat de 3 ans / balayage de chaussée

Le ministère des Transports soumet à la municipalité, une offre de contrat pour le balayage de la chaussée pour les années 2016-2017-2018, nous avons accepté ce contrat pour les trois (3) dernières années et il totalisait la somme de 303.09 \$ par année.

Résolution 2015-12-123

Résolution concernant une offre du MTQ concernant le balayage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre aux municipalités qui le désirent la possibilité de faire elles-mêmes le balayage des routes qui sont à l'entretien du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'entente serait valide pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de 415.08 \$ annuellement pour 1.4 km;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour faire exécuter le balayage ont été, en 2015 de 400 \$ du kilomètre et en 2014 de 375 \$ du kilomètre plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le ministère effectue lui-même le balayage des rues, le balayage se fait à une date tardive avant le début de l'été et lorsque la municipalité effectue elle-même le balayage des rues les travaux se font avant le 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT QU'avec la mise en service du système de traitement des eaux usées, il sera important de procéder au balayage le plus tôt possible, afin d'éviter que le sable se retrouve dans les égouts et génère ainsi des coûts de traitement;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre faite par le ministère des Transports relativement au balayage de la chaussée des routes qui sont sous

l'entretien du ministère au prix de 415.08 \$ annuellement pour les années 2016, 2017 et 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Ministre des Transports – Compte rendu de réunion / modification vitesse rue Principale côté Nord

La municipalité a tenu une rencontre avec le ministère des Transports le 4 novembre dernier, en regard de sa démarche pour réduire la limite de vitesse du côté Nord de la rue Principale; qui se trouve dans le périmètre urbain. Le ministère a soumis des données sur le débit journalier moyen annuel et un historique de circulation depuis les 35 dernières années. En premier lieu, le ministère agrandira la zone actuelle de 50 km/h en déplaçant les panneaux (dans les 2 directions) de quelques mètres vers le nord et en deuxième lieu, le ministère fera un relevé au printemps 2016 (étude radar complète) pour justifier la modification de la limite de vitesse; mais déjà il est assez favorable de réduire la vitesse à 70 km/h d'ici juin 2016.

c. Guylène Bélanger – demande de renouvellement de permis pour 2016

Madame Bélanger qui exploite un casse-croûte mobile depuis 2 ans, sur le terrain de l'Édifice Georges-Sévigny, demande le renouvellement de son autorisation pour la saison 2016; soit du 1^{er} mai au 1^{er} novembre. Le conseil municipal est d'accord et cette demande sera acheminée au service d'émission des permis et certificats pour la municipalité.

d. CTAFCM – prévisions budgétaires 2016

Madame Janyne Héroux soumet à l'attention du conseil les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2016. On retrouve la résolution à adopter par le conseil à l'item 10 de ce procès-verbal.

e. FQM – renouvellement de l'adhésion à la FQM

Monsieur Richard Lehoux président de la Fédération, nous adresse une correspondance en regard de l'adhésion à la FQM pour la prochaine année; il profite de l'occasion pour nous parler de son organisation. Le montant de la contribution annuelle pour 2015 sera de 888.53 \$ + taxes. Le conseil confirme à la directrice générale de prévoir dans les prévisions budgétaires 2016 les crédits nécessaires pour le renouvellement de cette adhésion.

f. FADOQ – Demande de signature du contrat social

Monsieur Louis-Marie Thériault, président de cet organisme, nous soumet pour signature un contrat social, affirmant notre engagement à tenir des actions concrètes qui auront une incidence directe sur une qualité de vie adéquate pour les aînés. Le conseil est d'accord avec cette demande.

Résolution 2015-12-124

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes reconnaît que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec, nous soussignés, nous engageons à :

1. Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et à faire en sorte que notre action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions;
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
4. Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. Répartition des travaux de voirie

La directrice générale dépose le dernier rapport des travaux de voirie 2015. Les dépenses et engagements sont de **78 651.03 \$** au 30 novembre 2015. Toutefois, il reste des sommes disponibles pour des travaux à réaliser d'ici la fin d'année pour un montant total de **21 021.97 \$**; en conservant une réserve en cas d'imprévus de 5 000 \$. Le conseil demande que les travaux pour le ponceau face à la propriété du 4229 du rang St-Alexis soient réalisés en 2016.

7. Dépôt des écritures du journal général de novembre 2015

La directrice générale dépose les écritures du journal général au 30 novembre 2015.

8. Avis de motion

Madame Nicole Grenon, conseillère de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement *2015-410 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2016*.

9. Budget 2016 – Date pour son adoption

L'article 954 du Code municipal, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le conseil municipal se réunira en privé pour la présentation et la validation du budget 2016, le jeudi 17 décembre 2015 à 9 h et il adoptera ledit budget mardi 22 décembre 2015 à 19 h lors d'une séance extraordinaire. Un avis public sera affiché annonçant la tenue de la séance d'adoption du budget.

10. Résolution 2015-12-125

Résolution relative à la contribution versée à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes stipule que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2016 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 27^e année d'opération est estimé à 331 825\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 270 275 \$ et que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant 1 362 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2015-12-126

Résolution concernant l'adhésion 2016 à Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE Québec Municipal réitère son offre d'adhésion annuelle pour les services offerts par le biais d'internet;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'adhésion annuelle au service Internet Québec municipal pour l'année 2016, au coût de 165.00 \$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2015-12-127

Dépôt de la liste des comptes impayés en vertu de l'article 1022 du Code municipal

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier doit préparer en vertu de l'article 1022 du Code municipal, dans le courant du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et que cet état doit être approuvé par lui;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a modifié la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le dernier alinéa de l'article 1022 du Code municipal précise que lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026 du Code municipal, cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour la vente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 1023 du Code municipal, lorsque la date est changée, cet état doit être transmis à la MRC le vingtième jour du troisième mois précédant le mois fixé pour cette vente;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale & secrétaire-trésorière, à transmettre une lettre à chaque personne endettée envers la municipalité, dont les taxes n'ont pas été payées pour l'année 2015, dont le solde est supérieur à 200 \$ et qui ne se sont pas manifestées pour prendre un arrangement de paiement;

QUE la directrice générale & secrétaire-trésorière est également mandatée à transmettre une lettre à chaque personne endettée envers la municipalité dont les taxes n'ont pas été payées pour les années antérieures à 2015, peu importe le montant dû;

QU'à défaut d'acquitter le paiement avant le 31 janvier 2016, les dossiers seront transmis à la MRC des Chenaux en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, à l'exception des dossiers de Compostage Mauricie Inc. (faillite).

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2015-12-128

Résolution concernant le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications « Cesa » avec PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels municipaux « Cesa » doit être renouvelé pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'année 2015 a été de 4 135.00 \$ plus les taxes, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur a produit la facture pour l'année 2016 et que pour l'ensemble des logiciels que nous utilisons l'augmentation de 2016 est 2,9 %;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications « Cesa » avec PG Solutions pour l'année 2016, incluant une augmentation de 2,9 %, soit pour un montant de 4 255.00 \$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2015-12-129

Résolution pour le contrat de balayage mécanisé des rues – printemps 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes avait adopté la résolution 2015-04-36 attribuant le contrat pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant;

CONSIDÉRANT QUE pour une première fois, l'appel d'offres était pour un contrat de deux ans, toutefois le formulaire n'avait pas été modifié, afin de prévoir de soumettre un prix par année pour la durée du contrat souhaité;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été de 1 721.41 \$ taxes incluses, ce qui est le plus bas prix que la municipalité a payé depuis 2009 (7 ans) et que l'autre soumission a été de 7 525.87 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE dans le processus de la préparation du budget 2016, la directrice générale a discuté avec l'entrepreneur afin de savoir si le prix serait le même qu'en 2015, étant donné la volonté de la municipalité de donner un contrat de deux ans;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confirme le contrat pour l'année 2016, à l'entreprise Lemire et Poirier selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres de mars 2015; pour le prix de 1 721.41 \$ taxes incluses (si les taux de taxes applicables sont ceux de 2015).

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2015-12-130

Résolution relative au poste d'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis fin au lien d'emploi avec monsieur Luc Normandin, par l'adoption de la résolution 2015-10-105;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Brien a été embauché à titre d'inspecteur municipal par intérim en date du 19 août 2014, en remplacement de l'inspecteur municipal qui était en période d'invalidité pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Brien exécute toutes les tâches reliées à la fonction d'inspecteur municipal depuis plus de 16 mois et qu'il a participé à certaines formations requises dans le cadre de ses responsabilités et de sa fonction;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal nomme monsieur Sylvain Brien au poste d'inspecteur municipal pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, aux modalités d'emploi déterminées par la résolution 2014-09-108, en plus des avantages sociaux suivants : congés de maladie, assurances collectives et régime de retraite;

QU'avant de confirmer la permanence du poste d'inspecteur municipal à monsieur Sylvain Brien, il y a une période de probation de six (6) mois à compter de ce jour.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2015-12-131

Résolution octroyant un mandat pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures en vertu du *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* du MAMOT

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a approuvé le 22 décembre 2009, le premier plan d'intervention pour le renouvellement des conduites de la municipalité, portant N/Réf : 256-P025989-0100-0000-CI-01 datée d'octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie d'un plan d'intervention est de 5 ans, l'échéance du premier plan d'intervention est le 31 décembre 2015 et ledit plan ne peut être simplement reconduit, puisque le MAMOT a déposé un guide révisé d'élaboration d'un plan d'intervention en novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un engagement de la Politique nationale de l'eau, toute demande d'aide financière pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts doit être appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de travaux de mise aux normes de ses infrastructures, d'alimentation, de traitement et distribution d'eau potable ainsi que la construction de ses installations de traitement des eaux usées, aucune des conduites d'aqueduc ou d'égouts existantes n'ont été remplacées lors de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT afin de poursuivre le cheminement d'approbation de notre demande d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'égouts existantes requiert le dépôt d'un nouveau plan d'intervention, identifiant les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées à deux firmes d'ingénierie, afin de connaître le coût et les activités d'un tel mandat, et vu la complexité la directrice générale a soumis les offres au

MAMOT pour s'assurer qu'elles se conforment au guide d'élaboration révisé;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention et d'égout, approuvé par le MAMOT, datée du 11 novembre 2015 au montant forfaitaire de 13 925 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce mandat étant admissible au programme TECQ 2014-2019, soit considéré dans l'enveloppe budgétaire prévu pour la municipalité et ajouté à la programmation de travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2015-12-132

Résolution concernant la fourniture de service de l'inspecteur municipal aux organismes de loisirs

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est interpellé par les représentants de divers organismes pour exécuter des travaux sur les heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE ces tâches ne sont pas liées à celles qu'il doit exécuter dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil statue sur ce point;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'inspecteur municipal, à exécuter certaines tâches demandées par les organismes qui préparent des activités à l'intérieur de la municipalité, sur les heures de travail de la municipalité, principalement : la course de chiens organisée par Défi Mauricie, les activités reliées à la distribution des paniers de Noël par le Centre d'Action Bénévole de la Moraine, la Fête de Noël par le comité des Loisirs et Social, etc.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Questions diverses

a. Résolution 2015-12-133

Résolution concernant le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE depuis l'envoi de la liste des comptes aux élus pour approbation, d'autres factures se sont ajoutées :

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes, totalisant la somme de 2 910.12 \$:

Aon Hewitt /RREMQ	\$ 868.90
Hydro-Québec	330.17

Laboratoires Environnex Inc.	217.02
La Perle Rare	339.18
Pitney Bowes	57.49
Poste Canada	74.54
Receveur Général du Canada	976.32
Xérox	46.50
Total	\$ 2 910.12

QUE le conseil autorise également la directrice générale à payer tous les comptes qui génèrent des intérêts d'ici la fin de l'année fiscale étant donné que la séance de janvier 2016 sera tenue seulement le lundi 11 janvier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Félicitations au nouveau député monsieur François-Philippe Champagne

La directrice générale informe le conseil municipal que lors de la dernière séance elle avait omis de prévoir une résolution pour l'élection de monsieur François-Philippe Champagne. Le Conseil municipal adopte la résolution suivante :

Résolution 2015-12-134

CONSIDÉRANT QUE le 19 octobre dernier s'est tenu un scrutin clôturant une campagne électorale pour le gouvernement fédéral;

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Frédéric Morissette, et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes de féliciter, Monsieur François-Philippe Champagne pour son élection à titre de député fédéral dans la circonscription de Saint-Maurice-Champlain et pour sa nomination à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Machinerie des Chenaux – démarche panneau publicitaire

La directrice générale informe le conseil municipal, que monsieur Francis Dubreuil est venu la rencontrer avec monsieur Stéphane Marchand de Publicité Vision; pour un projet de panneau publicitaire en bordure de l'autoroute 40 pour Machinerie des Chenaux. Les panneaux publicitaires en bordure des autoroutes sont réglementés par le ministère des Transports, toutefois la Commission de Protection du Territoire Agricole a aussi une autorisation à émettre, il est donc possible que nous ayons à adopter éventuellement une résolution pour appuyer cette démarche; si l'emplacement projeté est sur le territoire de Saint-Luc-de-Vincennes.

d. MMQ – annonce d'une 8^e ristourne aux membres sociétaires

La Mutuelle des municipalités du Québec annonce à ses membres, une ristourne suite à l'analyse des états financiers projetés de l'année 2015; ce qui devrait représenter pour notre municipalité un montant autour de 1 500 à 1 600 \$.

e. MDDELCC – suivi pour le site d'ex-Compostage Mauricie

Monsieur Pierre Boucher, directeur général du MDDELCC a communiqué avec la directrice générale suite à la réception de la résolution 2015-11-119. Il nous informe que d'ici la fin de décembre ou au début de l'année 2016, un appel d'offres sera lancé pour défaire les bassins de lixiviat et la plate-forme, ces travaux seraient réalisés au cours de l'année 2016 et ils sont nécessaires avant la continuité de la caractérisation du sol. Par la suite, il y aura un mandat de donner pour réaliser la phase II de la caractérisation et selon les résultats une phase III pourrait être nécessaire; le ministère souhaite la finalisation de la réhabilitation du terrain d'ici 2017. Le conseil s'interroge à savoir si les bassins sont démantelés et que le sol est contaminé, comment être certain que le lixiviat ne contient pas de contaminant hors norme avant le rejet dans l'environnement; puisqu'il ne sera plus retenu dans les bassins ?

f. Bibliothèque municipale – carte de Noël

Le comité de la bibliothèque remercie le conseil municipal pour sa grande générosité et en profite pour offrir ses meilleurs vœux pour le temps des Fêtes.

19. Période de questions

Aucune.

20. Résolution 2015-12-135

Clôture de la séance

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal lève la séance à 20 h 45.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-très.